

Questions au Feuilleton

LES COURS DE LANGUE SUIVIS PAR LES EMPLOYÉS DES POSTES Question n° 2787—M. Cossitt:

Au sujet de la réponse à la question n° 2524 selon laquelle 200 employés des Postes suivent des cours intensifs de français, à combien d'employés donne-t-on des cours intensifs d'anglais dans chaque province?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Un total de 280 employés provenant du Québec ont suivi des cours du même genre dans la langue anglaise.

LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Question n° 3236—M. Cossitt:

L'actuel Règlement de la Chambre des communes interdit-il aux députés de poser directement des questions sur les dépenses, nominations et promotions à la Chambre des communes et, le cas échéant, le gouvernement est-il disposé à envisager la possibilité de modifier le Règlement pour permettre aux députés de contrôler entièrement leur propre Chambre et d'avoir le droit de poser des questions sur son administration à la Chambre?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Toute question concernant la régie intérieure de la Chambre des communes peut être adressée au Président. L'article 65(13) du Règlement prévoit que «les questions relatives à la régie intérieure de la Chambre et à la fourniture de services aux députés seront réputées avoir été déferées au comité permanent de la gestion et des services aux députés, à la date d'ouverture de chaque session». La liste des noms du président, du vice-président et des autres membres de ce comité est annexée tous les mercredis au Journal des débats. Les éditions successives du Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes de Beauchesne sont formelles en ce qui a trait à ces questions. Même si le bureau de la Chambre ne tient pas compte de ce règlement et permet que de telles questions soient posées, le gouvernement estime que le député de Leeds-Grenville est capable de prendre connaissance des principes cités, relativement simples, qui ont été publiés dans les deux langues officielles.

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

M. Cossitt: Madame le Président, il y a environ trois semaines, quand le secrétaire parlementaire est devenu le nouveau D^r No à la Chambre, j'ai alors parlé de la question n° 30 qui a été inscrite successivement aux *Feuilletons* de diverses sessions et législatures depuis cinq ans et demi. La question porte tout simplement sur les membres de la Commission canadienne des transports qui détiennent des laissez-passer d'Air Canada; je demande leur nom, le nom de leur femme ainsi que celui des employés qui détiennent également des laissez-passer de ce genre.

Ce serait très simple, à mon avis, de répondre à la question, mais depuis cinq ans et demi, elle est demeurée sans réponse. A ce propos, les fonctionnaires d'Air Canada m'ont signalé il y a au moins huit mois que la réponse avait été rédigée il y a longtemps et été expédiée au bureau du ministre chargé de la transmettre, par l'intermédiaire du Conseil privé, à la Chambre. Je soulève donc la question à nouveau. J'ai l'intention, si la présidence me le permet, de continuer à y revenir périodiquement afin de savoir pourquoi aucune réponse à une question si grave n'est donnée, car elle met en cause la Commission canadienne des transports, organisme qui a, dans une large

mesure, la haute main sur Air Canada. En outre, certains employés de la CCT acceptent des laissez-passer d'Air Canada, autrement dit des cadeaux, et nous ne pouvons pas savoir qui sont ces personnes et ce qu'elles font ou s'abstiennent de faire en retour. Je pense qu'il est temps que les Canadiens le sachent.

● (1530)

Il y a deux autres questions pour lesquelles une réponse se fait attendre. La première est la question n° 93 qui demande les noms, date d'entrée en fonction et traitement de tous les chefs de cabinet, adjoints spéciaux des ministres et experts-conseils sous contrat qui travaillent pour un membre du cabinet. Cette question est au *Feuilleton* depuis des mois. Je pense que ce serait relativement simple d'y répondre, à moins qu'il n'y ait encore anguille sous roche, comme c'est arrivé récemment dans le cas du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il y a certainement quelque chose de louche si on ne peut pas répondre à cette question.

Enfin, la question n° 136 a trait aux élections de mai 1979 et concerne encore une fois Air Canada. Elle porte sur la location d'un appareil DC-9 de la société Air Canada par le parti libéral pour transporter le premier ministre partout au Canada. Le parti libéral n'a jamais payé la note. La facture était encore contestée des mois plus tard. J'ai demandé quand la facture avait été payée et à combien elle se chiffrait. Certains fonctionnaires d'Air Canada m'ont dit que cette réponse avait été préparée il y a huit, neuf ou dix mois et déposée sur le bureau du ministre.

Je pourrais peut-être demander au président du Conseil privé (M. Pinard) de répondre à cette question plutôt qu'au secrétaire parlementaire, puisqu'il est à la Chambre et qu'il est mieux placé pour le faire vu qu'il occupe son poste depuis plus longtemps et qu'il est plus au courant des nombreux recours au Règlement que j'ai faits à ce sujet. Je pense que le président du Conseil privé pourrait dire à la Chambre pourquoi nous ne pouvons pas obtenir de réponses à ces trois questions, ce qui me semble être une tentative délibérée de la part du gouvernement pour dissimuler certaines choses que nous sommes en droit de connaître. Nous avons découvert toutes sortes de secrets à propos de trois ministres prenant trois appareils différents pour se rendre à Winnipeg. C'est à cause de choses de ce genre que le gouvernement ne peut pas dire à la Chambre qui profite de tous les laissez-passer d'Air Canada, qui voyage aux frais de la princesse, et ainsi de suite.

M. Smith: Madame le Président, tout d'abord il est regrettable que le député ait fait dans son plaidoyer une remarque que j'estime être une insulte raciste. Elle n'est peut-être pas anti-parlementaire, mais je trouve qu'il est indigne d'utiliser une expression de la sorte à la Chambre.

Pour ce qui est des questions inscrites au *Feuilleton*, le gouvernement maintient une bonne moyenne. Avant la reprise le 14 octobre dernier, nous avons répondu à plus de 83 p. 100 des questions inscrites au *Feuilleton*. Plus de 500 nouvelles questions ont été inscrites au *Feuilleton* depuis lors, nombre d'entre elles par le député. A mon avis, le député devrait se reporter à un passage du commentaire 363 de Beauchesne qui précise qu'il n'a pas le droit d'insister pour qu'on y réponde.